



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — ... 10 » — 13 »  
Trois mois, — ... 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 11 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus.  
1 — 45 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

On lit dans la *Correspondance provinciale*, de Berlin, du 5 juin, organe ministériel :

L'invitation adressée par Napoléon III au roi de Prusse et l'acceptation de cette invitation par le roi prouvent que les rapports des deux cours sont sur le pied le plus amical. Il est permis de rappeler aujourd'hui que l'attitude observée par l'empereur Napoléon depuis plusieurs années vis-à-vis du développement de l'Allemagne lui a acquis la reconnaissance des patriotes allemands, et aura l'estime qu'on accorde généralement à sa politique clairvoyante et modérée. Il va sans dire que ces visites du roi de Prusse et du czar à la cour des Tuileries ne sont pas sans avoir une certaine importance politique. Le gouvernement prussien, qui n'a jamais dissimulé quel prix il attaché au maintien de l'amitié de la France, a été heureux de trouver une occasion de consolider par des entrevues personnelles ces relations favorables. Toutefois, au delà de ce symptôme général, il n'y a pas lieu d'associer aux entrevues des souverains des conjectures quelconques au sujet de négociations précises sur des questions politiques isolées, bien qu'une fréquentation de plusieurs jours rende fort naturel un échange d'idées et d'opinions.

Les négociations engagées avec les ministres des Etats allemands du Sud ont amené, avant le départ même de M. de Bismark, une entente sur les bases essentielles d'une union douanière.

» Avant qu'il soit procédé à l'organisation définitive du Hanovre, des hommes de confiance de ce pays seront appelés et consultés.

» Les bruits de changement ministériel sont sans fondement.

» Plusieurs journaux disent qu'on prépare des appartements au château royal en vue de la prochaine visite de l'Empereur Napoléon.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, répondant à l'assertion de la *Patrie* que la partie du Sleswig septentrional cédée par la Prusse au Danemark se bornerait au district d'Apénrade, dit que, dans les pourparlers engagés entre la Prusse et le Danemark, il n'a pas été fait mention jusqu'à ce jour des districts à céder. Les négociations n'ont pas encore dépassé la portée de pourparlers préliminaires confidentiels, le Danemark s'étant d'ailleurs déclaré prêt à poursuivre les négociations sur le terrain des propositions prussiennes.

Les conférences des ministres sur les Etats du Sud avec M. de Bismark ont abouti à une entente provisoire mais complète sur le principe de l'admission de plénipotentiaires des Etats du Sud dans le Conseil fédéral et de délégués au Reichstag, pour l'établissement d'une législation douanière et commerciale commune.

L'*Indépendance belge* publie un télégramme de Berlin, en date de ce jour, annonçant qu'un traité pour la reconstitution du Zollverein a été conclu, le 4 juin, par la Prusse avec le Wurtemberg, Bade et Hesse-Darmstadt. Ce traité n'a pas encore reçu l'adhésion

du cabinet de Munich. Toutefois, on espère que la Bavière adhèrera aux termes du traité. Le Zollverein sera maintenu sur la base suivante : adjonction des représentants des Etats du Sud au Parlement pour les affaires douanières.

Le *Journal officiel de Varsovie*, du 21 mai (2 juin), publie l'ukase suivant :

*Au conseil administratif du royaume de Pologne.*

S. M. l'empereur a daigné ordonner, en date du 17/29 mai :

1<sup>o</sup> Toutes les procédures politiques relatives à la dernière insurrection et aux désordres dont elle a été la cause, qui ne sont pas encore terminées, tant dans les tribunaux que dans les commissions d'enquête, seront annulées, et les inculpés seront mis en liberté s'ils ne se sont pas rendus coupables de crimes ordinaires, comme le meurtre, l'incendie, etc.

2<sup>o</sup> On n'intentera pas de nouveaux procès pour participation à l'insurrection, et les personnes qui seront soupçonnées de cette participation ne seront pas poursuivies.

3<sup>o</sup> Les personnes natives du royaume de Pologne et envoyées, par suite des derniers troubles politiques, dans différentes localités de la Russie par mesure administrative, peuvent rentrer dans leur pays si leur conduite est jugée satisfaisante par les autorités locales. Cette mesure ne s'étend pas aux ecclésiastiques, dont le retour dépendra de l'avis personnel du lieutenant de l'empereur en Pologne.

4<sup>o</sup> Il est également permis de rentrer en Po-

logne aux personnes natives des gouvernements de l'Ouest, et qui ont été éloignées de leur domicile par mesure administrative, si leur conduite a été certifiée satisfaisante par les autorités locales, et s'ils déclarent expressément vouloir s'établir dans le royaume de Pologne.

Cette mesure ne s'étend pas aux ecclésiastiques, qui auront besoin pour rentrer en Pologne d'une autorisation spéciale du lieutenant de l'empereur.

Je fais donc part au conseil administratif du royaume de cette volonté suprême, afin que les mesures conformes soient prises.

Le lieutenant du royaume, général feld-maréchal,

COMTE DE BERG.

Varsovie, le 19/31 mai 1867.

On mande de Saint Pétersbourg, le 5 juin, soir :

Le grand-duc Alexis s'est rendu à Moscou d'où il partira pour un grand voyage pour Nicolaïeff, Odessa, Constantinople, probablement Athènes, ensuite Malte et Cadix. Là le grand-duc montera à bord d'un bâtiment de guerre russe pour un voyage dans l'Atlantique, peut-être jusqu'en Amérique. Il reviendra par la Méditerranée et la mer Noire à Sébastopol. Après avoir visité les côtes de la mer Noire, de la mer d'Azoff, le Don et le Volga, il reviendra à Saint-Pétersbourg au mois d'octobre.

Le Sénat a déclaré le comité administratif de l'assemblée provinciale (dissoute) de Saint-Pétersbourg coupable de critique illégale des actes du gouvernement, en ajoutant que, vu

**FEUILLETON.**

20

**LES MAGIENNES D'AUJOURD'HUI.**

(Suite.)

Mais le formidable nom de tigre n'éveilla dans la cervelle alourdie du pauvre Daniel aucune idée de ferocité; sa raison était toujours sur le comptoir du cabaretier.

— Dépêchons-nous, se dit-il en prenant d'une main le panier de viande, de l'autre un énorme seau d'eau; M. de la Tigrierie doit avoir faim et soif. Est-il bête de boire de l'eau comme ça!... Moi, quand je veux me désaltérer, je vais à la fontaine rouge.

Il avait complètement oublié que le tigre, quand l'occasion s'en présentait, se désaltérait aussi à une autre fontaine rouge.

Il entra sous la tente, dans la partie où se trouvait la voiture qui renfermait la cage du tigre. Cette voiture, comme nous l'avons dit, se trouvait séparée du reste de la tente par une grande toile qui formait une sorte de division, de compartiment, et

donnait ainsi à la bête féroce une espèce d'appartement isolé. Personne ne put donc apercevoir l'imprudent et malheureux valet.

Il monta sur le marchepied, en chancelant, et se trouva en face de la cage de fer qui occupait toute la voiture. Il ouvrit la première grille avec une double clé que Jeanne lui avait donnée, et s'arrêta un instant dans le petit espace qui précédait l'entrée de la cage, et qu'il avait ordre de ne jamais dépasser.

— Eh! bourgeois! dit l'ivrogne au tigre, v'la vot' valet de pied, ou plutôt vot' valet de patte qui vient vous servir.

Fort heureusement pour lui, le bourgeois dormait.

Daniel ouvrit la seconde grille, mais il ne pénétra pas dans la cage du tigre, comme son homonyme le prophète Daniel, dans la fosse aux lions. Par un instinct de conservation qui suppléait à sa raison, il posa la viande dans la cage, sans y entrer; puis il sortit en repoussant la porte aux barreaux de fer, mais il oublia de tirer le verrou extérieur, qui fermait la cage, il en fut de même de la seconde grille, qu'il ne referma pas, de sorte que le terrible prisonnier se trouvait libre, si bon lui semblait, d'aller faire une promenade du matin. Par bonheur, il ne

pouvait pas se douter de cette liberté, car les deux grilles paraissaient fermées.

Le bruit que Daniel fit en les repoussant réveilla le tigre. Il aperçut le valet en dehors de la cage, sur le marchepied de la voiture, fixa sur lui des yeux inquiets et féroces et fit entendre un rugissement rauque.

— Qu'est-ce que c'est? dit le valet en bégayant; je ne sais pas pourquoi monsieur sonne, il est servi.

Effectivement, monsieur aperçut son repas, se jeta dessus et le dévora.

Daniel resté sur le marchepied, tournaya sur lui-même, tomba délicieusement, sans se blesser, avec le bonheur providentiel des ivrognes, se releva, sortit de la tente, puis s'en alla, tout chancelant, retomber encore à une cinquantaine de pas. Il se trouva étalé sous un grand arbre, au milieu d'un site charmant et solitaire, où il n'avait pas à craindre que les passants vinsent le déranger. Il s'endormit sur l'herbe, dans le grand dortoir de velours vert, entre une sauterelle fatiguée repliant ses longues pattes, et une humble chenille qui faisait un rêve d'or et se voyait en songe transformée en papillon.

Le tigre, resté dans la cage, allait et venait dans son étroit espace, sans relâche, sans interruption, et comme s'il faisait un grand voyage.

En s'agitant ainsi, il frôla la porte de la cage qui s'entrouvrit. Il fut surpris fort agréablement, et comme la seconde grille était élastiquement ouverte, il s'élança d'un bond sur le chemin.

Par bonheur, il tourna le dos à Daniel, qui aurait complété son déjeuner, et dont il eût parfaitement savouré le sang en guise de café.

Ce tigre flânant sur le gazon, comme un badaud de Paris sur l'asphalte, était vraiment superbe. Sa robe, d'un fauve brillant, était artistement rayée de bandes noires transversales; elle avait cette magnificence de tous les habits que donne le bon Dieu, depuis la robe du tigre jusqu'à celle du colibri, toute semée d'escarboucles et de topazes.

Le féroce animal marchait doucement, tranquillement, et pouvait à la rigueur se croire dans les forêts ou dans les jungles de son pays.

Mais tout à-coup sur ce chemin désert, il aperçut une petite porte ouverte. Il entra sans façon et se trouva dans un vaste parc.

C'était celui du colonel. Cette petite porte était au fond du jardin, fort

la dissolution de ce comité, il n'y a pas lieu d'infliger d'autre peine au président.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Si nos informations sont exactes, voici les termes des propositions faites à l'Angleterre, à l'Autriche et à l'Italie par la France et la Russie, en ce qui concerne les affaires d'Orient, dans la note identique dont nous avons parlé dans notre numéro du 1<sup>er</sup> juin :

1<sup>o</sup> Suspension d'armes en Crète, chaque parti restant en possession du territoire qu'il occupe ;

2<sup>o</sup> Consultation des populations par le suffrage universel ;

3<sup>o</sup> Contrôle du scrutin par un comité européen.

Ce dernier point est essentiel.

Dans cette question, l'Autriche a déclaré qu'elle suivrait la même ligne que l'Angleterre.

Les lettres d'Athènes, du 30 mai, assurent, d'après des avis de Candie, du 26, que plusieurs combats favorables aux chrétiens avaient eu lieu dans l'île, et qu'Omer-pacha ne s'éloignait pas du littoral. *L'Arcadie* continuait à transporter des femmes et des enfants candiotles en Grèce.

Un complot militaire a été découvert à Madrid. Plusieurs sergents sont arrêtés.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Les bruits les plus sinistres courent sur l'empereur Maximilien, et l'on attribue à de tristes événements non encore rendus officiels le départ du roi des Belges, qui devait, comme on le sait, prolonger son séjour à Paris jusqu'à l'arrivée du roi de Prusse. »

*L'Echo du Parlement* publie cette laconique dépêche :

« New-York, 1<sup>er</sup> juin.

» Il se confirme que Maximilien et ses officiers auraient été fusillés. »

Ce qu'il y a de plus étrange, dit à ce sujet le *Phare de la Loire*, c'est qu'au parlement anglais lord Stanley a annoncé qu'il n'avait reçu aucune information concernant la capture et la mort de Maximilien, qu'il ne pouvait tirer aucune conclusion favorable de ce manque de nouvelles, et, en outre, qu'il croyait ses dépêches interceptées. Voilà ce que nous ne pouvons comprendre ; comment un ministre anglais aurait-il ses correspondances arrêtées, et par qui ?

On lit dans la *France* :

Les dernières nouvelles, de source certaine, parvenues du Mexique à Paris, et postérieures de six jours à la capture de l'empereur Maximilien, constatent que, dans ce laps de temps, l'infortuné souverain avait été traité en prisonnier de guerre.

Il y a donc lieu d'espérer que la nouvelle donnée par l'*Agence Reuters* est dénuée de fondement.

Nous lisons dans le *Mémorial diplomatique* :

« On conçoit aisément que l'impératrice Charlotte, qui n'a depuis deux mois reçu aucune nouvelle directe de son auguste époux, apprenant tout à coup, par les journaux qu'elle parcourait avidement tous les matins, le fatal dénouement de la lutte du parti impérialiste, ait dû éprouver une émotion profonde, qui n'a pu manquer d'exercer une funeste influence sur son esprit. »

« Nous sommes toutefois heureux d'apprendre que les jours de la princesse sont loin d'être comptés, comme l'affirme un journal du soir ; sa santé continue d'être robuste ; et les médecins, au contraire, en désirent l'affaiblissement dans une certaine mesure, espérant que cela agirait comme dérivatif à l'altération cérébrale qui persiste, en raison surtout des tristes informations dont Sa Majesté est assaillie. »

*L'International* dit qu'on a reçu à Londres la nouvelle d'un combat qui aurait eu lieu, — peu de temps avant le départ du paquebot anglo-africain de Fernandô Pô, — entre les habitants de la colonie française de Corée et les indigènes Maraboos, tribu belliqueuse dont le roi, Maheb, aurait tué de sa main deux officiers. Les Français qui avaient été attaqués par les Maraboos, ont d'abord offert une résistance acharnée, mais, sur trois cents soldats dont se composait la colonne, neuf seulement seraient parvenus à s'échapper.

Des nouvelles du Pérou mandent qu'il y a eu une émeute à Lima, provoquée par les haines religieuses. Les émeutiers se sont permis des excès contre les étrangers protestants, et, au dire des lettres des Etats-Unis, contre tout individu mieux vêtu que la populace. Le temple protestant anglais et la loge des francs-maçons du Callao ont été incendiés.

On écrit de Paris, le 4 juin, au *Phare de la Loire* :

Je sors à l'instant du Palais de Justice où règne une très vive et très-profonde émotion. Des groupes fort nombreux et fort animés s'entretiennent avec passion d'un fait qui vient de se produire.

Au moment où le czar de toutes les Russies, accompagné d'une suite de quelques personnes, montait dans la cour du Mai le grand escalier du Palais de la Justice et du Temple du Droit, le cri de : *Vive la Pologne!* s'est échappé de la poitrine de plusieurs avocats en robe qui se tenaient sur le seuil du Palais. Le czar, après avoir fait quelques pas dans la galerie qui est au pied de l'escalier conduisant à la

première chambre de la Cour, où plaidait M<sup>r</sup> Jules Favre, est sorti précipitamment avec sa suite, sans prendre la peine de visiter la Sainte-Chapelle, la galerie de Saint-Louis, la grande salle du Palais, etc., tous les lieux, enfin, remplis de souvenirs de l'ancien parlement et du Tribunal révolutionnaire. Il est descendu ensuite à la Conciergerie, où l'on a pu lui faire voir le cachot dans lequel fut enfermée la reine Marie-Antoinette.

Il me serait impossible de vous donner une idée de l'animation qui régnait dans la salle des Pas-perdus, où chacun commentait et appréciait à sa façon, aussi bien l'attitude du czar que la conduite des avocats qui avaient cru devoir protester au nom du droit et de l'humanité. Pendant que l'un invoquait, sous prétexte de courtoisie, les devoirs de l'hospitalité, l'autre faisait appel aux sentiments qui bouillonnent dans toute conscience qui a soif de justice.

Au moment où je vous parle, l'agitation des esprits ne s'est pas encore calmée.

On écrit de Paris, le 5 juin, à l'*Union de l'Ouest* :

On ne s'entretient au Palais de Justice que des incidents qui se sont produits hier pendant la visite du czar. Il était avec le général Leboeuf, et, dès qu'ils ont paru dans la salle des Pas Perdus, des cris de : *Vive la Pologne!* sont partis de divers groupes d'avocats en robe. Le czar a manifesté une vive irritation contenue, et a frappé par terre avec sa canne pour imposer silence, mais les cris ont recommencé, et une voix plus forte s'étant fait entendre, un avocat s'est avancé près du czar, et lui a dit : « C'est moi, M<sup>r</sup> Plocquet! » — Alors le czar et le général Leboeuf ont pris le parti de se retirer.

Il y a eu, dit-on, plusieurs arrestations parmi les étudiants qui ont crié aussi pendant la visite du czar au musée de Clony. Mais pourquoi aurait-on fait ces arrestations? *Vive la Pologne!* n'est pas un cri séditieux.

Hier soir, l'agitation était assez vive sur le parcours du cortège impérial qui se rendait au Grand-Opéra. Plusieurs arrestations ont encore été faites ; elles ont donné lieu, à neuf heures du soir, près de la rue Lepeletier, à une lutte avec les sergents de ville, pendant laquelle j'ai vu voler en éclats les glaces de plusieurs boutiques.

La représentation de gala au Grand-Opéra était magnifique par le luxe des uniformes et des toilettes, mais a été très-froide. Tous ces faits n'empêchent pas le journal la *France* de célébrer les *chaleureuses acclamations* qui accueillent chez nous l'empereur de Russie. On voit que la *France* a compté jadis parmi ses patrons au moins un cordon de Saint-André.

On lit dans le *Journal de Paris* :

L'empereur de Russie ne se serait pas retiré,

comme on l'a cru d'abord, devant le cri de *Vive la Pologne!* poussé par deux ou trois avocats. Sa retraite aurait été l'effet d'un malentendu et d'une méprise.

La manifestation hostile à l'impérial visiteur aurait, d'après ce qu'on nous a rapporté, excité le blâme instantané de plusieurs personnes appartenant au barreau, qui se trouvaient en ce moment-là dans la grande cour du Palais de Justice. Ce blâme est aussitôt exprimé par des cris énergiques. Or, la personne qui accompagnait l'empereur de Russie aurait pris, par une lâcheuse méprise, comme étant adressés à son souverain, les cris de réprobation dirigés, au contraire, contre les vivats polonais, et c'est cette méprise seule qui a fait que l'empereur n'a pas cru devoir honorer le Palais de sa visite.

— On lit dans le même journal :

On disait hier soir, dans les groupes du boulevard, sur le passage des deux empereurs, que le conseil de l'ordre des avocats se réunirait demain pour examiner s'il y a lieu de blâmer les membres de la corporation qui faisaient partie du groupe d'où sont partis les cris de : *Vive la Pologne!* lors de la visite du czar au Palais de Justice.

Pour les articles non signés : P. Gouet.

## Nouvelles Diverses.

L'Empereur vient d'envoyer au maréchal Randon une statuette en bronze représentant le Prince Impérial. Cet envoi était accompagné d'une lettre dans laquelle Sa Majesté daigne renouveler au maréchal l'expression de son estime et de son amitié.

— Le roi de Prusse est arrivé à Paris le 5 juin, à 4 heures, ainsi qu'on l'avait annoncé. L'Empereur s'est rendu à la gare pour le recevoir. Sa Majesté était accompagnée de prince Joachim Murat, du général Fleury, grand-écuyer, et du vice amiral Jurien de Gravière, aide-de-camp de service. De la gare du Nord, le cortège s'est dirigé en suivant la voie indiquée. Le nouvel hôte royal a été parfaitement accueilli. A 4 heures 1/2, le cortège arrivait devant la colonnade du Louvre.

Le roi a salué la foule le long du parcours, d'une façon très-affable.

— Mercredi, à six heures, l'empereur Alexandre a reçu à l'Élysée la visite du roi de Prusse, qui était accompagné de M. de Bismarck et de M. de Goltz. Quelques instants après, le czar a rendu sa visite au roi de Prusse.

Le soir, grand dîner à l'Élysée : l'empereur avait invité l'ambassadeur de Russie, M<sup>me</sup> de Budberg, la grande duchesse Marie, son fils et sa fille, le général Mœrder et le général de Bettancourt.

Après le dîner, l'empereur est allé au théâtre du Palais-Royal.

loin de la grille solennelle, et permettait ainsi à Stella et à Coraly de sortir sans façon, dans leurs peignoirs du matin, et de se trouver tout de suite au milieu du bois, loin de tous les regards importuns.

Il était alors sept heures du matin. Le parc était désert comme une Thébàïde, surtout dans cette partie, qui était fort éloignée de la maison, bâtie à l'autre extrémité.

Le tigre se promena en attendant que quelque proie vint se présenter. En passant devant un grand chêne, à tout hasard, il y aiguisa ses griffes, selon l'habitude des panthères, des léopards, et des diverses et féroces espèces de la grande famille du chat. Il se redressa de toute sa hauteur, allongea ses pattes de devant, le detira, les appuya sur le tronc de l'arbre, y enfonça ses longues griffes et les aiguisa, à la façon du gagne-petit qui affine des couteaux. Quand il eut achevé de donner le tranchant et le fil à ses outils, il s'éloigna du malheureux chêne qui conserva de profondes incisions.

Mais, tout-à-coup, les yeux du tigre prirent un éclat féroce. Evidemment, il avait aperçu une proie. Il se blottit sous des broussailles et attendit sa victime.

Cette victime n'était autre qu'Hercule, le chien

de Terre-Neuve de Stella.

Il avait les privilèges d'un favori ; il n'avait jamais été enfermé et rivé à une niche ; Stella ne comprenait pas qu'on mit un ami au bout d'une chaîne. Hercule n'avait jamais profité de sa liberté que pour aboyer au larron et même le mordre à l'occasion. Mais il savait distinguer les visages honnêtes, et s'il aboyait après eux, c'était pour avertir de leur arrivée, absolument comme une concierge qui sonnerait pour annoncer une visite.

Avec les habitudes du logis, il se montrait civil et doux comme les petits moutons dont il avait presque la toison.

Il s'avancait avec la gaité d'une conscience pure, et bondissait comme un fou à travers les allées ; mais quand il fut à une certaine distance du tigre, il s'arrêta, puis il se mit à flirter dans la direction du buisson ; le chien a l'odorat si fin, qu'il semble avoir des yeux au bout du nez.

Hercule, qui cependant n'était pas lâche, fut pris d'un mouvement convulsif : il avait senti l'odeur sinistre de la bête féroce.

Tout-à-coup son tremblement devint plus violent, et il poussa des hurlements désespérés ; il venait d'apercevoir au milieu du buisson, une tête ronde

comme celle d'un chat, et une large gueule bien armée de dents tranchantes.

Mais ce qui épouvanta surtout le malheureux Hercule, ce fut de voir luire entre les branchages, les yeux étincelants du tigre, ces yeux féroces, méchants, toujours clairvoyants même la nuit ; car il est à remarquer que tous les bandits de l'histoire naturelle, tigres, panthères, léopards (sans excepter le lion, qui se croit plus grand seigneur, mais n'est après tout qu'un chef de brigands), il est à remarquer, disons-nous, que tous ces fauves bandits y voient aussi bien et même mieux la nuit que le jour ; on dirait qu'ils ont une lanterne sourde dans les yeux, pour commettre leurs forfaits.

Le tigre, en apercevant Hercule, avait senti toute sa rage s'allumer ; mais, fidèle à ses habitudes de trahison, il avait pris l'attitude qu'elles chassent de tigres et de panthères appellent *se raser* : il était resté immobile sous les branches, les yeux fixés sur son ennemi et le corps aplati contre terre.

Hercule, revenu de sa première stupeur, se mit à fuir de toute sa vitesse.

Mais le tigre s'élança subitement, pour atteindre sa proie d'un seul bond. Ce bond furieux dépassa le but, et Hercule eut le temps de se jeter de côté. Pour

la première fois de sa vie, il fuyait le danger au lieu de l'affronter. Hercule était les yeux à la course ; il se mit à fuir avec une incroyable rapidité et s'enfonça dans un taillis. Il commença à se rassurer et se crut sauvé.

Mais tout-à-coup une masse énorme fondit sur lui. Hercule à moitié brisé par le choc, voulut pourtant se défendre et mordre son bourreau ; sa force était grande aussi, ses dents étaient redoutables ; mais au moment où, pour vendre chèrement sa vie, il retournait la tête, le tigre la lui saisit entre ses dents et se mit à la broyer avec rage.

Cette belle et noble tête du beau chien de Terre-Neuve, où brillaient deux bons yeux, tout plein de cœur, qui disait à Stella : « je t'aime, et je me ferais tuer pour toi », cette magnifique tête, sur laquelle elle passait la main complaisamment, fut déchirée par l'horrible animal.

Puis le tigre enfonça ses griffes dans le corps du chien comme le soc dans un sillon, il le fendit, but avidement le sang comme un nectar, et, laissant désolument les restes de sa victime à quelque corbeau qui viendrait à passer, il continua sa route.

C'en était fait, l'ami de la famille, le défenseur de

— La Patrie dément aujourd'hui la nouvelle du voyage de la reine d'Espagne. Il paraît que la reine Isabelle a écrit à l'Empereur qu'elle avait le regret de ne pouvoir, cette année, se rendre à Paris.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, le 8 il y aura bal à l'Hôtel-de-Ville; le nombre des invitations envoyées s'élève à environ huit mille.

L'Empereur, l'Impératrice, l'Empereur de Russie, le roi de Prusse, les héritiers présomptifs, doivent honorer la fête de leur présence.

Le corps municipal sera en grand uniforme avec la culotte blanche. Les invités seront en uniforme, ou, à défaut de costume officiel, en frac avec la culotte courte ou le pantalon collant noir. Une commission du conseil municipal, M. Haussmann en tête, est allée, dans des voitures de gala, escortées par un escadron de la garde municipale, inviter le czar à cette fête. Le czar a accepté l'invitation.

— Le ministère de la marine est, dit la Presse, en pleine élaboration de combinaisons et de préparatifs pour le voyage des trois souverains à Cherbourg. Ce voyage serait arrêté pour dimanche prochain, le lendemain de la grande fête à l'Hôtel-de-Ville. L'empereur Napoléon, l'empereur Alexandre, le roi Guillaume, les grands-ducs, le prince de Prusse et les autres princes étrangers participeraient, dit-on, le 9, pour cette excursion; ils ne seraient accompagnés que des personnages de leurs maisons, de la musique des guides, la meilleure de l'armée, et d'un peloton des cent gardes. M. de Moustier, le maréchal Vaillant, l'amiral Rigault de Genouilly, les ambassadeurs des souverains seraient du voyage.

— On écrit de Berlin, qu'en revenant de Paris, M. de Bismark prendra un congé de deux mois, dont il profitera probablement pour chercher dans le Sud le rétablissement de ses forces.

— On annonce l'arrivée à Paris de M. de Salgues, qui sera, dit-on, remplacé prochainement auprès du gouvernement pontifical par M. le baron de Malaret.

— Le conseil supérieur du jury de l'Exposition universelle a décrété lundi un grand prix à l'empereur de Russie pour les améliorations dont les races chevalines ont été l'objet dans l'empire russe, améliorations auxquelles l'empereur Alexandre II a pris personnellement une grande part. De très-beaux échantillons de la race des chevaux russes sont exposés au Champ-de-Mars.

— La foule des visiteurs se presse à l'entrée de la galerie du travail, dans la section anglaise, devant une énorme pyramide en bois ou en carton-pierre. Cette pyramide figure la masse d'or extraite en Australie depuis la découverte des placers. En or pur, elle vaudrait

à peu près 38 milliards, soit la huitième partie de tout l'or connu. Elle ne mesure seulement que 5 mètres 50 centimètres sur chacun des côtés de sa base; son élévation est toutefois de 19 mètres 54 centimètres. Ces dimensions sont loin de rappeler les pyramides d'Égypte; elles n'en représentent pas moins en métal une somme colossale.

— Une nouvelle machine à coudre d'une merveilleuse invention, et dont l'auteur est un mécanicien de Copenhague, vient d'être installée dans la section du Danemark.

— M. Nélaton a été élu membre de l'Académie des sciences, en remplacement de M. Jobert de Lamballe. M. Guérin, le célèbre praticien, n'a eu que treize voix.

— M<sup>rs</sup> l'évêque de Nîmes, M<sup>rs</sup> l'évêque d'Angers, M<sup>rs</sup> l'archevêque de Tours, M<sup>rs</sup> l'évêque de Saint-Brieuc, viennent de partir pour Rome.

On annonce que M<sup>rs</sup> l'archevêque de Paris partira le 15.

M<sup>rs</sup> l'évêque de Carcassonne est parti depuis quelques jours, il doit être aujourd'hui arrivé à Rome.

— Lundi, trente jeunes gens ont quitté Paris, sous le commandement de M. Maison, ex-officier garibaldien. Cette petite troupe, parfaitement équipée, et composée en grande partie d'étudiants, se rend à Athènes, où elle attendra le moment propice de s'embarquer pour la Crète sur le fameux navire le *Panhel-lenion*.

— On annonce de Florence que Garibaldi, sérieusement indisposé, a quitté le 1<sup>er</sup> juin cette ville pour retourner à Caprera.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Une dépêche télégraphique reçue hier matin annonçant l'attentat sur l'empereur de Russie, a produit dans notre ville une triste et douloureuse impression, qui a été la même dans toute la France.

Dès hier soir, tous nos édifices publics ont été illuminés: l'Hôtel-de-Ville, l'Hôtel de la Sous-Préfecture, l'Hôtel de M. le Général commandant l'École de cavalerie et la gare du chemin de fer. Plusieurs de nos concitoyens ont pris part à cette manifestation.

Nous donnons aux dernières nouvelles, les premiers renseignements qui sont parvenus. Les journaux sont unanimes pour flétrir la conduite de l'assassin.

M. Chiroteau, juge de-peace du canton de Doné, vient de mettre à la disposition de M. le préfet une somme de vingt-cinq francs, pour la création d'un concours à établir, en 1867, entre les écoles communales de garçons dans ce canton.

gre est toujours altéré de sang et d'eau, et le sang du pauvre Hercule avait encore excité la soif de celui-ci. Il regarda autour de lui s'il n'apercevait pas un gibier quelconque: un king-charles, un homme, un enfant... Ne voyant rien venir, il chercha un taillis à son gré pour s'y accroupir et dormir. L'agitation de la lutte s'était calmée peu à peu et le repas qu'il avait fait le disposait au sommeil.

Tout en cherchant son taillis et son lit, il se trouva en face d'un bâtiment; c'était une longue galerie en forme de serre, fort éloignée de la maison et à l'autre bout du parc. Dès le point du jour, un domestique était venu la nettoyer pour la préparer à recevoir les visiteurs, et, pour la première fois, il en avait levé les stores et ouvert la porte à deux battants.

Le tigre en profita pour y entrer.

Cette pièce était tout à fait déserte. Le tigre, qui n'est jamais rassasié de chair ni de sang, s'accroupit à l'entrée, et ses yeux prirent un éclat sauvage à l'aspect de tant de proies à dévorer.

Il y avait là, une gazelle, un axis, une chèvre du Thibet, etc., tous les morceaux les plus friands... les hommes seuls manquaient. Le tigre était dans la galerie d'histoire naturelle.

Le Sénat a voté dans une de ses dernières séances le renvoi à M. le garde des sceaux et au ministre de l'intérieur, d'une pétition demandant qu'il y ait compatibilité entre les fonctions de juge-de-peace et celles de membre du conseil général et du conseil d'arrondissement.

L'orage dont nous avons entendu dimanche au soir les grondements éloignés, s'est fait sentir avec une extrême violence en divers endroits.

Le *Courrier de la Vienne* rapporte en ces termes son passage à Poitiers:

« Dimanche soir, vers six heures et demie, un orage épouvantable et comme on en voit rarement est venu fondre sur Poitiers. Peut-être n'a-t-il été que local. La température était montée dès le matin à une élévation accablante. A peine quelques bouffées d'air venaient-elles par instants rafraîchir les promeneurs. C'était une chaleur morte et telle qu'on en voit seulement dans les premières journées d'août. Au déclin du soleil quelques petits nuages noirs s'amoncelèrent vers le couchant. Bientôt nous entendîmes les premiers grondements du tonnerre accompagnés de ce roulement sourd qui annonce la grêle; en effet, un moment après, une pluie de grêle tomba sur la ville. Elle fut d'une violence extrême et quelques-uns des grêlons atteignaient la proportion d'un œuf de poule. Nous avons pesé un de ces grêlons. Il pesait de 45 à 50 grammes. La violence avec laquelle cette grêle tombait nous fait craindre pour les campagnes environnantes. Mais nous n'avons encore aucune information à ce sujet; toujours est-il que cet orage a jonché les jardins de feuilles et de pétales de fleurs et brisé un grand nombre de vitres: des panneaux entiers sont en pièces. L'orage s'est prolongé dans la soirée avec des intermèdes de pluie et de grêle, et la pluie a continué à tomber toute la nuit, ce qui a dû avarier une grande quantité de foin coupé. »

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« L'orage dont nous avons parlé dans notre numéro du 30 mai n'a pas seulement été funeste aux récoltes, il a occasionné la mort d'une jeune enfant de six ans, appartenant aux époux Thomas, demeurant à Sassy (Loir-et-Cher).

» La femme Thomas était renfermée dans sa chambre avec ses trois petites filles, effrayées du roulement du tonnerre. Tout à coup un coup plus violent que les autres ébranla la maison; la cheminée, frappée par l'électricité, vole en éclats, et la foudre descend par le tuyau dans la pièce où se trouvait la femme Thomas et sa jeune famille. Tous furent violemment renversés par le choc électrique. La secousse une fois passée, la mère et deux de ses filles se relevèrent; mais la plus jeune, seule, resta inanimée sur le carreau: elle

Il regarda avec surprise tous ces animaux empailés, arriva doucement, et comme en rampant jusqu'à eux. Mais son flair et son instinct curieux l'avertirent que ce n'était là qu'une mystification. Il retourna sa grosse tête ronde d'un air dédaigneux, et se dit que tout cela ne sentait pas la chair fraîche.

Cependant la galerie lui offrait un abri assez agréable. Un beau lion et un léopard qui semblaient y trôner, lui rappellèrent sans doute ses camarades du Cirque; derrière eux, se trouvait un espace vide, qui pouvait faire un lit convenable: il alla s'y blottir, pour faire la sieste, et bientôt s'y endormit profondément.

**ANNAIS SIGALAS.**

(La suite au prochain numéro.)

La recette des entrées au palais de l'Exposition n'a été mercredi que de 75.000 fr., chiffre inférieur aux recettes des jours précédents.

Les jours d'arrivées de souverains et de revues de troupes sont des jours néfastes pour les tourniquets du palais du Champ-de-Mars.

avait été foudroyée, et quoiqu'elle respirât encore, on ne put la rappeler à la vie. »

DEUXIÈME TRAIN DE PLAISIR DE SAUMUR

A PARIS.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans prévient le public qu'à l'occasion de l'Exposition universelle, un deuxième train de plaisir aura lieu le mardi 17 juin courant au départ de Saumur et des stations de Maine-et-Loire et Indre-et-Loire, entre Trélazé et Savonnières, pour Paris.

Prix 18 fr. en 2<sup>e</sup> classe, aller et retour.

— 12 » en 3<sup>e</sup> classe. Id.

Chaque voyageur n'aura droit qu'au transport gratuit de 10 kilog. de bagages.

Le départ de Saumur aura lieu, par train spécial, le mardi 17 juin, à 12 h. 45 m. du soir. Le train n<sup>o</sup> 58 amènera les voyageurs de Trélazé à Saumur et gares intermédiaires. — Arrivée à Paris, le 17 juin, à 8 h. 50 m. du soir.

Départ de Paris le mardi 25 juin, à 11 h. du soir; arrivée à Saumur le mercredi 26 juin, à 8 h. 18 m. du matin, et à Trélazé à 10 h. 10 m.

Pour toutes les stations entre Trélazé et Saumur, — Saumur et Savonnières, la délivrance des billets commencera le 7 juin et cessera le 14 au soir.

A l'aller comme au retour, ces billets ne pourront servir que pour les trains ci-dessus indiqués.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODRY.

## Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur*, du 6 juin:

A l'issue de la grande revue passée aujourd'hui par l'Empereur au bois de Boulogne en l'honneur des souverains étrangers, devant une foule immense et au milieu d'un enthousiasme indescriptible, un individu, qui se dit Polonais, a tiré un coup de pistolet sur la voiture qui ramenait Sa Majesté avec l'empereur de Russie et ses deux fils, le grand duc héritier et le grand-duc Vladimir.

La balle est venue frapper la tête du cheval de l'écuyer de service à la portière; l'arme a éclaté entre les mains de l'assassin, qui a été arrêté par la foule. L'intervention de la force publique a été nécessaire pour le soustraire à la fureur de la population. Personne n'a été blessé.

L'assassin a déclaré se nommer Bereyowski; il est natif de Volhynie.

On croit qu'il n'a pas de complices.

Le *Droit* donne les détails suivants:

« L'assassin était posté à quinze pas sur le chemin des Empereurs. Son arme, trop chargée, a éclaté et blessé sa main coupable. »

On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

« Au moment où la voiture impériale passait près des rochers de la cascade, l'assassin se détacha brusquement et déchargea son pistolet. M. Raimbaud, écuyer de l'Empereur, voyant ce mouvement, fit faire un bond violent à son cheval pour se mettre entre l'assassin et les souverains. La balle traversa les naseaux du cheval, passa entre les empereurs et les grands-ducs, et blessa une dame de l'autre côté de la voiture.

» La distance était si rapprochée, que le sang de la blessure du cheval jaillit sur les vêtements du czarévitch et du czar. La seconde balle n'est pas sortie du second canon, qui avait crevé entre les mains de l'assassin, lequel avec peine fut arraché vivant des mains de la foule qui proférait contre lui des cris de mort. Simultanément, d'énergiques acclamations de: « Vive l'Empereur! Vive le czar! » s'élevèrent de toutes parts.

» Les deux souverains, dont le calme et le sang-froid n'ont pas été un moment altérés, donnèrent l'ordre de continuer de marcher au pas.

» L'assassin, relevé presque sans connaissance, avait le pouce de la main gauche mutilé par l'explosion. Il a déclaré qu'il était arrivé de Belgique, il y a deux jours, pour tuer le czar. »

la maison, le beau garde du corps à l'uniforme bleu et noir, était là dans les broussailles, mort, saignant, déchiré par une bête féroce.

Le pauvre chien, quelque fort qu'il fût, ne pouvait pas lutter contre le tigre, qui ne craint pas d'attaquer les plus vigoureux animaux, et qui souvent, après l'avoir tué, traîne un buffle dans son antre, aussi légèrement que si c'était une gazelle. Puis le tigre avait vaincu traîtreusement, le combat n'avait pas été loyal; ce n'était pas une victoire, mais un assassinat.

Hélas! le pauvre Hercule devait succomber! c'était la lutte trop souvent inégale du bon et du méchant, d'Abel et de Caïn: c'était le duel éternel du chien et du chat.

Le crime était caché, la victime était dans les broussailles, le parc était grand, plein d'ombres et de massifs épais: c'était une forêt entre quatre murs et le combat avait eu lieu dans la partie la plus déserte. Les maîtres, les domestiques, étaient dans la maison, où s'étaient réfugiés nécessairement la vie et le mouvement. Le tigre pouvait donc égorger qui bon lui semblait, sans craindre d'être dérangé.

Il jouit de sa liberté en parcourant les allées solitaires et en allant boire à une pièce d'eau, car le ti-

M. le président Schneider, à l'ouverture de la séance du 7, a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs, Hier, au moment où notre glorieuse armée venaient d'exciter l'admiration des souverains et d'une immense population, un attentat odieux a été commis par un homme d'origine étrangère; mais la Providence veillait, et le crime a été impuissant. (Applaudissements.)

» Je serai, Messieurs, l'interprète de vos sentiments et de ceux de notre hospitalière et noble patrie (Bravos, longs applaudissements.), en proclamant l'indignation profonde qu'a soulevée dans tous les cœurs cette abominable tentative (Nouveaux applaudissements.), et en exprimant à cette occasion notre haute et respectueuse sympathie pour les hôtes augustes de l'Empereur et de la France. (Applaudissements prolongés. Cris de : Vive l'Empereur !)

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Direction de M. TRISTAN.

Dimanche 9 juin 1867,

**Les Mousquetaires de la Reine,** paroles de M. de Saint-Georges, musique de Halévy.

DISTRIBUTION : Olivier d'Entragues, M. A. Vincent; Hector de Byron, M. Masson; capitaine Rolland de la Bretonnière, M. Poullain; Rohan, Gontaud, Crequi, Narbonne, mousquetaires, MM. Laroque, Massienne, Lucien et Cadie; Lambardemont, grand prévôt, M. Achille; Athénaïs de Solange, M<sup>me</sup> Kohler; Berthe de Simianne, M<sup>me</sup> Marie Boyer; la Grande Maitresse, M<sup>me</sup> Gautrot; mousquetaires, seigneurs, gardes et dames d'honneur.

**Lucie de Lanmermoor** (4<sup>e</sup> acte), paroles de MM. Royer et Waër, musique de Donizetti.

M. TABARDI remplira le rôle d'Edgard. Ouverture des bureaux, à 7 heures 1/4; lever du rideau, à 7 heures 3/4.

SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

AVIS.

ACQUISITION DE TERRAINS

Pour l'élargissement de la route départementale n° 14, sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-St-Florent.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur, En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841,

Donne avis que l'administration vient d'acquiescer, pour l'élargissement de la route départementale n° 14, sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-St-Florent, les terrains ci après désignés :

- 1° De dame Madeleine Renard, veuve du sieur Étienne Mollay, propriétaire, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent;
- 2° De dame Marie Mollay, épouse autorisée et assistée du sieur Eugène Pelletier, brigadier arçonnier à l'École impériale de cavalerie de Saumur, y demeurant ensemble;

3° Du sieur Jean-Félix Mollay, majeur, praticien, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Une parcelle de terrain en vigne, sise au canton des Hautes-Vignes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, section D, n° 78 du plan cadastral, contenant 6 ares 25 centiares, estimés à raison de 107 francs l'are. 666 61

Indemnité pour dommages.... 52 »  
Total..... 718 61

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes mentionnées ci-dessus, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, faute de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. (Loi du 3 mai 1841, art. 21).

En Sous-Préfecture, à Saumur, le 7 juin 1867.

Le Sous-Préfet,  
(520) Signé : V<sup>e</sup> O'NEILL DE TYRONE.

P. GODET, propriétaire-gérant

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE UNE MAISON**

Propre au commerce en gros, Située à Saumur, rue Daillé, n° 9. Occupée présentement par M. Pinet Brard, négociant en vins, composée de 5 pièces, cabinet, cave, vaste magasin, cour et jardin, logement au fond de la cour, hangar, pompe et lieux d'aisance. S'adresser à M. Bodin, marchand épiciier, à Saumur, rue Saint-Nicolas. (321)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

1° Une petite propriété, sur les Châteaux, rue des Moulins, commune de Saumur.

2° Une maison de maître et une ferme, à Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

3° Un beau clos de vigne, de 2 hectares 20 ares, à Bagneux, chemin de Montaglan.

4° Deux jardins, à Bagneux, chemin bas au Thouet et canton de la Pierre-Couverte.

5° Un autre beau clos de vigne, situé à la Touche, commune de Distré.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (322)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

1° Une Maison, propre au commerce, située à Saumur, rue Royale et rue des Capucins.

2° Une Maison, avec jardin et bois, en face la Gare des Voyageurs à Saumur.

3° Une Maison, rue de la Basselle, avec très-belles caves, vaste magasin et jardin.

4° Une Maison, quartier de la Croix-Verte.

5° Deux Jardins et terrain propre à bâtir, route de Saint-Lambert et Levée Neuve de la Ronde.

6° Une Maison, rue du Portail-Louis; beau magasin.

7° Une Maison, rue du Mail, en face la rue des Basses-Perrières; écurie et remise.

8° Une Maison, place Saint-Pierre, propre au commerce.

9° Une maison, rue de Bordeaux, jardin.

10° Une Maison, rues du Portail-Louis et de la Petite Douve.

11° Deux Maisons, rue Duncan, et trois caves, rue de l'Hôtel-Dieu.

12° Une Maison, rue de l'Ancienne Messagerie. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> CLOUARD. (323)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON**

Située à Saumur, Rues de Fénéet et du Bellay, Avec CAVE, dans le roc. S'adresser à M. LATREILLE, menuisier au Petit-Puy, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (324)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**6,000 FRANCS A PLACER A RENTE VIAGÈRE.**

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A AFFERMER A ARRETER OU A VENDRE LE MOULIN A VENT DE LA CROIX**

Commune de Méron, Avec tous ses accessoires, une bloterie, et la quantité de terre et de vigne qui sera demandée.

S'adresser, pour traiter, à M. CAILLARD, à Balloire, commune de Méron, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur. (326)

**A VENDRE JOLIE PROPRIÉTÉ**

A 10 kilomètres de Saumur, Jardin fruitier et d'agrément, en plein rapport; revenu assuré: 5 0/0, pouvant s'élever à 15 0/0 dans trois ans.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (329)

**A VENDRE JOLI JARDIN**

Situé carrefour du Chapeau. S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires, ou à M. POITVIN aîné. (272)

**A VENDRE PRÉSENTMENT, UN JARDIN**

A NANTILLY, S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON Avec cour, écurie et remise. Située rue de l'Ancienne Messagerie, actuellement occupée par M. Delarue. S'adresser à M. BAILLOU DE LA Brosse, à Saumur. (74)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE AUX ENCHÈRES,**

Pour cessation de commerce, Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, Dans le grand magasin de M. BODIN, sellier, A Saumur, rue d'Orléans, n° 69.

Le jeudi 13 juin 1867, à midi, et jours suivants, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé commissaire-priseur, Il sera vendu :

Harnais de luxe et ordinaires, plaqués argent, cuivre et vernis, voitures d'occasion, selles anglaises et ordinaires, selles de dame, quantité de beaux fouets de voiture et de chasse, cravaches garniture argent et autres, brides anglaises et ordinaires, surfaix, bridons, tapis de selles, genouillères, guides, colliers anglais, couvertures de cheval, couvertures de voyage, chancelières, belles malles et sacs de voyage pour hommes et pour dames, guêtres, troussees de voyage, étuis et boîtes à fusil, porte-monnaie et porte-cigares, brosses, peignes et grande quantité d'objets et fournitures concernant la sellerie, montres vitrées, gradins, traiteaux, comptoirs, un cheval servant d'enseigne, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**GRANDE VENTE MOBILIÈRE**

Le dimanche 16 juin 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison de M<sup>me</sup> veuve Thoreau de la Martinière, à Varrains, près Saumur, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier garnissant ladite maison.

Il sera rendu : Plusieurs lits, conettes, matelas, couvertures, rideaux, bureau en marqueterie, table en marbre et vieilles armes antiques, tables, chaises, fauteuils, glaces, buffets, coffres, moulin à passer la farine, batterie de cuisine, etc.

Trois belles cuves en chêne cercées en fer avec leurs couvercles et faux-fonds, 8 cuves à boissons, barriques vides, portoirs, baquets à vendange, une très-bonne charrette et ses accessoires, quantité d'outils de toutes sortes, fer, cuivrie, bois de charpente et de menuiserie, bois de chauffage, portes et croisées, deux belles tonnes, contenant cinq poinçons.

Bons vins en barriques et en bouteilles, rouge et blanc, de plusieurs récoltes, et quantité d'autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire à Gennes.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le dimanche 9 juin 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Dufour, notaire à Gennes, à la vente, aux enchères publiques, des objets mobiliers dépendant de la succession de M<sup>me</sup> Julie-Françoise Renou, veuve Joseph Renou, au domicile où elle est décédée, à Gennes, à la requête de son légataire universel.

On vendra : Meubles meublants, lits, linge, vaisselle, batterie de cuisine, vin en cercles et en bouteilles, bois de feu et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A LOUER UNE MAISON**

Pour la Saint-Jean prochaine, Nouvellement décorée, Rue du Prêche, actuellement occupée par M. Chesneau. JOLI JARDIN. S'adresser à M. CHESNEAU. (218)

**MAISON A LOUER PRÉSENTMENT**

Rues Beaurepaire et de la Fidélité, Anciennement occupée par MM. Salomon et Neveux. S'adresser à M. KERNEIS, rue Duncan. (329)

**A LOUER EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES, UNE MAISON DE COMMERCE**

AVEC REMISE ET ÉCURIE, Rue d'Orléans, n° 69. S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M<sup>me</sup> TAILLOUS, à Doué la Fontaine. (18)

**A LOUER PRÉSENTMENT,**

Chambres, grenier, cave et jardin, rue de la Visitation. S'adresser à M. SALMON-HUMEAU.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans, demande une place dans un bureau ou un magasin. S'adresser au bureau du journal.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 6 JUIN.			BOURSE DU 7 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	70 45	» 15	» »	70 20	» »	» 23
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	99	» 30	» »	99	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	465 25	» »	3 75	470	» 3 70	» »
Banque de France. . . . .	3490	» »	» »	3500	» 10	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1490	» 5	» »	1480	» »	10
Crédit Foncier colonial. . . . .	585	» »	» »	587 50	2 50	» »
Crédit Agricole. . . . .	645	» »	» »	642 50	» »	2 50
Crédit industriel. . . . .	642 50	» »	7 50	640	» »	2 50
Crédit Mobilier. . . . .	392 50	6 25	» »	390	» »	2 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	70	» »	5	775	» 5	» »
Orléans (estampillé). . . . .	890	» »	2 50	891 25	1 25	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1225	» »	5	1217 50	» »	7 50
Est. . . . .	537 50	» »	» »	538 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	906 25	3 75	» »	905	» »	1 25
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	580	» 2 50	» »	575	» »	5
Ouest. . . . .	566 25	» 1 25	» »	557 50	» »	8 75
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1595	» 5	» »	1585	» »	10
Canal de Suez. . . . .	355	» 7 50	» »	361 25	» »	3 75
Transatlantiques. . . . .	440	» 5	» »	435	» »	5
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	52 30	» »	10	52 25	» »	65
Autrichiens. . . . .	470	» »	» »	470	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	403 75	» »	» »	403 75	» »	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	70	» »	» »	70	» »	» »
Romains. . . . .	70	» 3	» »	70	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	267 50	5	» »	271 25	3 75	» »
Saragosse. . . . .	120	» 12	» »	130	» 10	» »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	29 50	» 75	» »	29 75	» 25	» »
Nord-Espagne. . . . .	85	» 1	» »	96 25	10 25	» »
Compagnie immobilière. . . . .	200	» »	5	202 50	2 50	» »

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord. . . . .	319 50	» »	» »	319 50	» »	» »
Orléans. . . . .	315 75	» »	» »	316 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	325	» »	» »	322 50	» »	» »
Ouest. . . . .	34	» »	» »	313	» »	» »
Midi. . . . .	313	» »	» »	313	» »	» »
Est. . . . .	309	» »	» »	309	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.